

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Anne-Céline BOUTROS est nommée secrétaire de séance.

—

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des félicitations pour la naissance de :

- Perrine COLLIN, fille de Fabienne DELATOUCHE, de la direction Finances et Budget, le 12 mars 2018.

et des condoléances pour le décès de :

- Madame Thérèse COCHET, mère de Marie-Léone LE GAC-COCHET, adjointe déléguée à la jeunesse, à la prévention et à la vie étudiante, le 16 mars 2018.
- Monsieur Jean-Philippe CHAMPS, père de Madame Ana CHAMPS, de la direction Education, Enfance et Jeunesse, le 20 avril 2018.

—

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2018 est approuvé.

—

1 . REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES FOUGERAISES DU 1^{ER} DEGRE – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 . REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES FOUGERAISES DU 1^{ER} DEGRE – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 . PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1^{ER} DEGRE DE LANDEAN – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

ADOPTE – 4 CONTRE (M. GARNIER, Mme PROTHIAU, Mme LAFAYE ET M. ROULAND)

4 . ECHANGES INTERNATIONAUX SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS – DOTATION 2018 – PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 . SUBVENTION ACTIVITES PEDAGOGIQUES SEJOURS COLLECTIFS – REVISION DES TAUX 2018

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6 . MAITRISE SAINT-LEONARD – ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE FINANCIERE – 2018

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7 . ASSOCIATION THEATRE DE LA BALOSSE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame BIARD ne participe ni au débat, ni au vote

8 . AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JOUE MOI LE MONDE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9 . SOUSCRIPTION DE 32 EXEMPLAIRES DE L'OUVRAGE « FOUGERES, VIES OUVRIERES »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10 . ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS EVENEMENTS – ANNEE 2018

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11 . DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER POUR LES JARDINS FEERIQUES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12 . ESPLANADE DES CHAUSSONNIERES – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE D'ESPACE VERT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13 . RESIDENCE DU PERE HEUDE RUE DU PERE HEUDE – CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET EQUIPEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14 . LOTISSEMENT « IMPASSE DE LA FOUGERE » ROUTE DE SAINT-JAMES – CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET EQUIPEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le MAIRE ne participe ni au débat, ni au vote

15. **SIGNATURE D'UNE CHARTE ENTRE L'ASSOCIATION ALCOOL ASSISTANCE ET LA VILLE DE FOUGERES**

ADOPTE A L'UNANIMITE

[Monsieur le Maire propose une suspension de séance : voir en fin de compte rendu].

16. **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DE L'ADULTE – MISE A L'ABRI D'URGENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES**

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DE L'ADULTE – SOUTIEN A LA PARENTALITE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. **VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 A L'AGL DRAPEAU FOUGERES FOOTBALL**

ADOPTE A L'UNANIMITE

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 31 mai 2018 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h00.

SUSPENSION DE SEANCE

Intervention du Public

Une fougeraise prend la parole au sujet des jardins familiaux qui se situent au niveau de l'Œuvre à la vie.

Elle constate une progression des dégradations dans les jardins familiaux. Elle pense que les jeunes, qui ne peuvent plus se regrouper dans les lieux qui sont maintenant sous surveillance, ont pris désormais l'habitude de faire la fête dans ce lieu sécurisant qui est éclairé toute la nuit.

Elle rappelle qu'en 2016 elle avait déjà adressé un courrier à Monsieur le Maire pour lui signaler que sa serre avait été détruite avec beaucoup d'acharnement. En 2017, une deuxième serre a été dégradée, mais cette fois-ci on n'en voulait pas à son jardin, mais tout simplement au lampadaire qui se situe à proximité. Dans la nuit du 14 au 15 juillet 2017, après le feu d'artifice, des groupes qui avaient certainement fait la fête avant, ont dégradé les lampadaires, jusqu'à les supprimer.

Elle a donc écrit un second courrier, qu'elle a adressé à Monsieur le Maire, Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur BOUDET pour leur demander de déplacer le lampadaire, mais jusqu'à présent rien n'a été fait.

Elle considère les locataires de ces jardins comme des ambassadeurs de la ville dans la mesure où ces jardins sont bien entretenus et que beaucoup de personnes, notamment les touristes, sont en admiration devant cette qualité de vie.

Elle espère que des actions seront mises en œuvre afin d'amoinrir les risques de dégradations.

Une autre habitante prend la parole en soulignant qu'il y a aussi beaucoup de bouteilles d'alcool cassées, donc dangereuses pour les enfants, mais également des seringues, ce qu'elle qualifie d'intolérable.

Elle pense qu'il est nécessaire de sécuriser cet endroit, tout en laissant la liberté à chacun de s'y promener. Effectivement il y a des barrières en bois, mais tout le monde peut passer par-dessus. Il faudrait peut-être mettre des grilles comme dans la rue de la Pinterie pour éviter les vols.

Monsieur le Maire félicite tout d'abord ces fougeraises pour la qualité de ces jardins, car il entend périodiquement parler de la part des visiteurs, que c'est un lieu très agréable, il ajoute qu'elles sont des ambassadrices de la ville.

Par ailleurs, il précise suite à la remarque relative à la video protection, que les caméras ne sont pas encore installées dans la ville, c'est prévu à partir de la rentrée.

Il indique également qu'à chaque fois qu'il a été alerté suite à des dégradations, les services se sont déplacés pour constater les faits et des mesures ont été prises, en particulier au niveau de la base de l'ancienne tour, où un certain nombre de personne pouvait récupérer les pierres. Les services sont intervenus et ont refait les maçonneries et les joints, il est à présent plus difficile d'utiliser ces pierres comme projectiles et de les envoyer dans les jardins.

Monsieur PENNELLE pense que la politique de Monsieur le Maire est incapable de résoudre ces problèmes. Il pense que la sanction est la seule des solutions.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne reste pas inactif face à ces actes, il intervient auprès de la police, afin qu'elle intervienne plus fréquemment. La municipalité met en œuvre des dispositions dans le cadre du plan local de sécurité et de prévention de la délinquance. C'est un sujet qui n'est pas forcément simple, mais de manière générale, la ville reste tranquille.

Un comité de veille a été mis en place et se réunit périodiquement. Monsieur le Maire ajoute qu'il lui arrive même de recevoir les personnes responsables d'actes de délinquance pour leur faire un rappel à l'ordre et dans certains cas cela fonctionne.